



Résiliation de mandat de gestion agence immobilière

Par Lucie45

Bonjour,

Je vis à l'étranger et je possède un appartement en gestion dans une agence immobilière. Le mandat est valable pour une durée de 3 ans et a été signé en octobre dernier.

Mon logement est actuellement vacant et je m'apprête à rentrer en France. Je souhaite récupérer le bien pour y habiter moi même. Comment puis-je procéder? Puis-je résilier le mandat de gestion car je vais occuper le bien?

Mon contrat ne fait pas état de cette clause et je n'ai aucune indication de pénalité. Seules les mentions du préavis de 3 mois à la date anniversaire et du renouvellement tacite sont indiquées.

Je vous remercie pour votre aide,

Lucie

Par AGeorges

Bonsoir Lucie,

Opération à double détente.

1. Interrompre le mandat de gestion. En principe, le contrat mentionne la durée et le préavis. Si le mandat a été conclu pour 3 ans fermes, il faudra attendre et respecter le préavis.

Vérifiez bien si ce n'est pas un contrat d'un an renouvelable deux fois. Et si c'est le cas, l'agence DOIT vous informer de l'approche du renouvellement. Si elle ne le fait pas, vous pouvez arrêter sans préavis au bout d'un an.

2. Au terme du mandat de gestion, vous reprendrez vous-même toute la gestion. S'il y a un locataire à ce moment-là, vous devrez respecter le bail en cours. Et s'il n'y en a pas, vous pouvez sauter dans vos murs . Enfin.

Si votre bien est trop 'lourd' pour l'agence, rien ne vous empêche de négocier. Vous pouvez aussi lancer une procédure pour faute (bien non loué) contre l'agence, s'ils ne veulent pas négocier.

Par Lucie45

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre!